

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

<u>18</u>	<u>19</u>	<u>18</u>
-----------	-----------	-----------

Date de la convocation  
26 février 2009

Date d'affichage  
12 mars 2009

EXTRAIT DU REGISTRE 2/2009  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELVEZET

Séance du 5 mars 2009

L'an deux mille neuf

et le 5 mars  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES, Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL  
Nicole MMrs : COUSTES-CHAPDANIEL J-C, DELORD Paul, MERIC  
Pascal, ROUVIERE Francis.  
Excusé : M BOULAT Olivier

Objet de la Délibération  
Délégués syndicat Chassezac

M. MERIC a été nommé secrétaire

Vu la délibération de la commune en date du 19/10/2007 décidant la création  
d'un syndicat d'étude chargé de l'élaboration d'une procédure contractuelle  
(type contrat de rivière ou autre) pour une gestion globale et concertée des  
rivières du bassin versant du Chassezac et l'adhésion de la commune,

Vu les statuts et en particulier l'article 5 (composition du comité syndical),

Le Conseil Municipal est invité à :

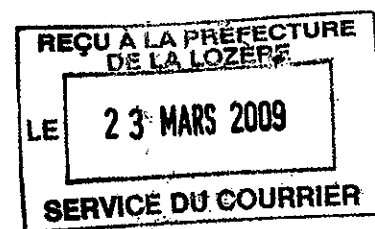
- procéder à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire et d'un délégué  
suppléant chargés de représenter la commune au sein du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres  
présents :

- désigne après élection :

Délégué titulaire : VEYRUNES Alain

Délégué suppléant : BOULAT Olivier



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire  
Alain VEYRUNES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain VEYRUNES'.

